Observations et propositions dans le cadre de l'enquête publique concernant le P. P. R. I. du Bassin Versant Basse - Castelnou

A l'attention de Madame la Présidente et des membres de la commission d'enquête

En ma qualité de présidente de l'ASA REC D'EN BOOU sur la commune de Le Soler, je voudrais vous signaler les points importants en cas de fortes précipitations concernant ce canal.

DÉBUT CANAL JUSQU'AU PARTAGE DES EAUX (photos jointes)

Une prise d'eau (sans vanne mais avec glissière) apporte l'eau de la Basse sur 1 km, jusqu'à la RD 37, prés du pont , dans une aiguille perpendiculaire d évacuation d'eau pluviale.

A ce «carrefour», juste en face du déversement de l eau de la Basse, une vanne à crémaillère amène l'eau jusqu'au «diamant» qui partage les eaux entre le canal du Rec d'En Boou de Le Soler et le canal de l'Achau de Toulouges possédant un aqueduc qui enjambe la Basse.

Sur ces vannes, qu'il est essentiel de fermer, pour la commune même du Soler et pour le territoire de Toulouges, en cas de fortes pluies, les responsabilités ne sont pas clairement établies, entraînant un flou dans la gestion de ces ouvrages (manipulation, entretien, réparation de leur vétusté)

Il serait utile de définir rapidement qui est responsable et de quoi entre le Syndicat Mixte de la Têt Bassin Versant, Le Canal de l'Achau et le Rec d'En Boou.

SUR LE PARCOURS DU CANAL

Les différents exutoires du Rec d'En Boou devraient être remis en état, afin de pouvoir évacuer une partie des eaux pluviales. Problème : il serait utile là aussi de définir qui est responsable.

AGOUILLE D'EN BIAGNES

C'est un canal qui draine les eaux (sources , eau de pluies) du territoire situé entre le Castelnou et le Rec d'En Boou . L'ASA du Rec d'En Boou n'a jamais été en charge de son entretien mais en subit son déversement.

La seule décharge existante se situe sur le terrain de Mr FRANCK avec déversement dans le canal d'En Munyas de Toulouges. Il serait nécessaire de savoir pour être réactif qui est réellement responsable de l'Agouille et de son entretien.

CONCLUSION

Toutes ces évacuations permettent de diminuer la charge des eaux pluviales afin d'éviter des inondations sur l'agglomération même du SOLER.
Une concertation , au plus tôt, entre tous les organismes ayant intérêt à diminuer les conséquences matérielles des fortes précipitations, accentuées par la déprise agricole importante et surtout l'urbanisation éparse des années 90- 2000 loin de la ville, devrait avoir lieu entre Canal Rec d'En Boou. Commune de Le Soler, Canal d' En Munyas, Syndicat Mixte de la Têt Bassin Versant.

Je vous prie d agréer, Madame la Présidente et Mesdames et Messieurs membres de la Commission d'enquête, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour l'ASA REC D'EN BOOU,

Catherine GADAVE
Présidente